

AUTORISATION PARENTALE

Nous, soussignés,

..... (Nom/Prénom),

..... (Nom/Prénom),

titulaire(s) de l'autorité parentale sur l'enfant mineur

..... (Nom/Prénom) (ci-après « l'Enfant »),

autorisons, avec son accord, que l'Enfant ci-dessus désigné, âgé de ans et résidant

participe au jeu concours « **TREPLIN MUSIC'AL** » (ci-après le « Tremplin ») organisé par ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, Entreprise de l'économie sociale et solidaire, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 303 000 000 euros, dont le siège social est sis 19/21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 824 538 557, représentée par Koumaran PAJANIRADJA, Directeur Général (ci-après « Tremplin »).

Nous autorisons l'Enfant à participer au Tremplin dont nous reconnaissons et acceptons - dans toutes ses dispositions - le règlement (ci-après « le Règlement ») accessible en ligne sur le site internet du Tremplin ainsi que sur demande chez Maître ROBERT, huissier de justice domicilié au 16 rue Vignon, 75009 Paris, au plus tard quinze (15) jours à compter de la date de clôture du Tremplin, (le cachet de la poste faisant foi) et de ses éventuels avenants ainsi que le principe même du Tremplin.

Nous reconnaissons et acceptons que, dans le cadre du Tremplin, le Projet de l'Enfant (ci-après le « Projet », composé d'une Vidéo et d'une Composition Musicale, ainsi que ces éléments sont définis à l'article 2 du Règlement) puisse être utilisé et diffusé par la Société Organisatrice dans les conditions définies par le Règlement.

Nous autorisons expressément la Société Organisatrice (et/ou ses cessionnaires et ayants droits), à titre non exclusif, à fixer, reproduire et communiquer au public la Vidéo et la Composition Musicale (ensemble ou séparément), en intégralité ou par extraits, et notamment, mais non limitativement, la mélodie, les paroles, les extraits et photogrammes tirés de la Vidéo, tout visuel dans lequel apparaît l'Enfant, l'interprétation de l'Enfant, ainsi que les attributs de la personnalité de l'Enfant ayant participé à la Vidéo et la Composition Musicale, pour les besoins de l'organisation, de l'exploitation, de la diffusion et/ou de la promotion du Tremplin.

Plus particulièrement, nous autorisons la Société Organisatrice à représenter et exploiter en tout ou partie, la Vidéo et la Composition Musicale à laquelle a participé l'Enfant :

- sur le réseau Internet et notamment sur tous sites (de la société Organisatrice ou de tout autre tiers), toutes chaînes Web ou MCN (de la société Organisatrice ou de tout autre tiers), tous réseaux sociaux, etc. *via* un fournisseur d'accès ou par service de contournement (OTT), de sorte à permettre le visionnage linéaire ou non linéaire de la Vidéo sans possibilité d'altération par le Visiteur de la continuité originale et du contenu de la Composition Musicale ;
- par tout procédé de télédiffusion ou de radiodiffusion
- par voie de presse (presse écrite, audiovisuelle, radio, Internet) et tous rédactionnels qui pourraient en découler, relations publiques, communiqués de presse
- par voie de campagne(s) d'affichage,
- sur tous supports graphiques tels que l'édition de rapports d'activité, brochures et autres documents destinés à la communication interne et à l'information professionnelle,
- pour toute communication interne de la Société Organisatrice, de ses partenaires, parents, filiales et ayants-droit (communication auprès des salariés, du réseau de vente et des actionnaires, réseaux Internet et Intranet, salons professionnels, presse professionnelle, conférences, séminaires, etc.).

Cette autorisation est accordée pour le territoire de la France Métropolitaine et dans les DROM (Corse incluse), pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la mise en ligne de la Vidéo sur le Site, sur tous medias et par tous moyens de communication connus ou inconnus à ce jour. Cette autorisation vaut également pour le showcase et son enregistrement, au cas où l'enfant serait lauréat.

Nous consentons à la présente autorisation à la Société Organisatrice à titre gracieux. Nous n'entendons donc réclamer aucune rémunération et/ou remboursement de frais et/ou dédommagement de quelque nature et à quelque titre que ce soit du fait du Projet et de l'exploitation de celui-ci par la Société Organisatrice (et/ou ses cessionnaires et ayants droits). Nous garantissons à la Société Organisatrice la jouissance paisible de l'ensemble des autorisations consenties ci-dessus.

Nous sommes informés que la Société Organisatrice collecte et traite les informations personnelles qui nous concernent et qui concernent l'Enfant à des fins d'exploitation du Projet, conformément aux conditions exposées dans la Politique de Traitement des Données Personnelles qui fait partie intégrante du Règlement du Tremplin et qui est accessible sur le Site internet du Tremplin.

Fait en un exemplaire, le à

LU ET APPROUVE - BON POUR ACCORD

Signature des titulaires de l'autorité parentale